

Fiche de données de sécurité (FDS) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'émission : 19-mars-2014

Date de révision : 28-août-2017

Version 2

## SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Produit n°** 12961  
**Nom du produit** Axitinib  
**Reach registration number** Cette substance / mélange contient uniquement des ingrédients qui ont été enregistrés ou sont exonérés d'enregistrement, conformément au Règlement (CE) n ° 1907/2006.

### Contient

**Formule** C<sub>22</sub>H<sub>18</sub>N<sub>4</sub>OS  
**Masse molaire** 386.47  
**Autres moyens d'identification** 12961S

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées** Utilisation en recherche uniquement

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

<b>Importateur (Applicable uniquement dans l'UE)</b>	<b>Fabricant</b>
Cell Signaling Technology Europe B.V.	Cell Signaling Technology, Inc.
Schuttersveld 2	3 Trask Lane
2316 ZA Leiden	Danvers, MA 01923
The Netherlands	United States
TEL: +31 (0)71 7200 200	TEL: +1 978 867 2300
FAX: +31 (0)71 891 0098	FAX: +1 978 867 2400

**Website** www.cellsignal.com  
**Adresse e-mail** info@cellsignal.eu

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**CHEMTREC** 24 hours a day, 7 days a week, 365 days a year  
 +1 703 527 3887 (INTERNATIONAL) +1 800 424 9300 (NORTH AMERICA)

**Europe** 112

## SECTION 2 : Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n ° 1272/2008

<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Catégorie 2 - (H341)
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Catégorie 2 - (H361)
<b>Toxicité systémique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)</b>	Catégorie 2 - (H373)
<b>Toxicité aquatique aiguë</b>	Catégorie 1 - (H400)

**2.2. Éléments d'étiquetage****Mention d'avertissement**

Attention

**Hazard statement(s)**

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques

H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

**Declaración (s) de Precaución**

P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

P260 - Ne pas respirer les poussières

P281 - Utiliser l'équipement de protection individuel requis

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin

**2.3. Autres dangers**

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

**SECTION 3 : Composition/informations sur les composants****3.1 Substances****Synonymes**Axitinib; Inlyta; AG 013736; Benzamide,  
N-methyl-2-((3-((1E)-2-(2-pyridinyl)ethenyl)-1H-indazo)-6-yl)thio-**Formule**C<sub>22</sub>H<sub>18</sub>N<sub>4</sub>OS**Nature chimique**

Monoconstituent substance.

Nom chimique	Numéro CAS	% en poids	N° CE	Classification (Règ. 1272/2008)	Numéro d'enregistrement REACH
N-methyl-2-[3-((E)2-pyridin-2-yl-vinyl)-1H-indazol-6-ylsulfanyl]-benzamide	319460-85-0	100	-	Muta. 2 (H341) Repr. 2 (H361) STOT RE 2 (H373) Aquatic Acute 1 (H400)	aucune donnée disponible

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées dans cet article, voir la section 16

**SECTION 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Conseils généraux**

Adapter le traitement de premiers secours à la nature de la blessure. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

**Inhalation**

Amener la victime à l'air libre.

**Contact avec la peau**

Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.

<b>Contact oculaire</b>	Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières.
<b>Ingestion</b>	Consulter un médecin. Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Notes au médecin</b>	Traiter les symptômes.
-------------------------	------------------------

### **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.
<b>Moyens d'extinction déconseillés</b>	Aucune information disponible.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection. Utiliser un équipement de protection individuelle.

### **SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

<b>Pour les non-secouristes</b>	Évacuer le personnel vers des zones sûres. Mettre en place une ventilation adaptée.
<b>Pour les secouristes</b>	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

<b>Méthodes de confinement</b>	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Utiliser un équipement de protection individuelle. Recouvrir tout déversement de poudre par une feuille plastique ou une bâche pour minimiser la dispersion et garder la poudre au sec. Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Éviter la formation de poussières. Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir les sections 8 et 13 pour plus d'informations.

### **SECTION 7 : Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conservé le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation comme réactif de laboratoire.

## SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Douches, rince-oeils et systèmes de ventilation.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage** Lunettes de sécurité avec protections latérales.

**Protection de la peau**

**Protection des mains** Gants imperméables.

**Autres** Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire** Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Solide
<b>Aspect</b>	Crystalline powder
<b>Couleur</b>	Blanc à blanc cassé
<b>Odeur</b>	Aucune information disponible
<b>Seuil olfactif</b>	Aucune information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH		Aucune information disponible
Point de fusion /congélation	213-224 °C	
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition		Aucune information disponible
Point d'éclair		Aucune information disponible
Taux d'évaporation		Aucune information disponible
Inflammabilité (solide, gaz)		Aucune information disponible
Limite supérieure d'inflammabilité		Aucune information disponible
Limite inférieure d'inflammabilité		Aucune information disponible
Pression de vapeur		Aucune information disponible
Densité de vapeur		Aucune information disponible
Densité relative		Aucune information disponible
Solubilité	Pratiquement insoluble	Aucune information disponible
Coefficient de partage : n-octanol/eau		Aucune information disponible
Température d'auto-inflammabilité		Aucune information disponible
Température de décomposition		Aucune information disponible
Viscosité		Aucune information disponible
Propriétés explosives		Aucune information disponible
Propriétés comburantes		Aucune information disponible

### 9.2. Autres informations

<b>Point de ramollissement</b>	Aucune information disponible
<b>Masse molaire</b>	386.47
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Aucune information disponible
<b>Teneur en COV</b>	Aucune information disponible



## 12961 Axitinib

**Danger par aspiration**  
**Autres informations**

Aucune information disponible.  
NOAEL Oral = 2000 mg / kg (souris).

### SECTION 12 : Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Aucune information disponible

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques
N-methyl-2-[3-((E)2-pyridin-2-yl-vinyl)-1H-indazol-6-ylsulfanyl]-benzamide	EC50 0.9 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata) 72 h	LC50 >0.055 mg/L (Cyprinodon variegatus) 96 h	-

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

OECD 21 Journées NOEC = 0.088 mg/L (Daphnia magna)  
OECD 32 Journées NOEC = 0.0035 mg/L (Pimephales promelas).

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulation**  
**Facteur de bioconcentration (BCF)**

Aucune information disponible.  
Aucune information disponible

Nom chimique	Octanol-Water Partition Coefficient
N-methyl-2-[3-((E)2-pyridin-2-yl-vinyl)-1H-indazol-6-ylsulfanyl]-benzamide	3.5

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

#### 12.6. Autres effets néfastes

Inhibition bactérienne: OCDE EC50 > 1000 mg / L (boues activées)

### SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Déchets de résidus / produits non utilisés**  
**Emballages contaminés**  
**Autres informations**

Éliminer conformément aux réglementations locales.  
Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination.  
Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

### SECTION 14 : Informations relatives au transport

#### IMDG/IMO

**14.1 Numéro ONU**  
**14.2 Nom d'expédition des Nations unies**  
**14.3 Classe(s) de danger pour le**

UN3077  
(Axitinib)  
9

**transport**

14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun(e)
No EMS	F-A, S-F
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non réglementé

**ADR/RID**

14.1 Numéro ONU	UN3077
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	(Axitinib)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun(e)
Code de classification	M7
Code de restriction en tunnels	(E)

**IATA**

14.1 Numéro ONU	UN3077
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	(Axitinib)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun(e)
Dispositions spéciales	A158, A179, A97

<b>SECTION 15 : Informations réglementaires</b>
---

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Liste des substances de très haute préoccupation pour l'information d'autorisation**

Ce produit ne contient pas de substances très préoccupantes.

**SEVESO -Information Directive**

Ce produit ne contient pas de substances identifiées dans la directive SEVESO.

**Inventaires Internationaux**

TSCA 8(b)	-
DSL/NDSL	-
EINECS/ELINCS	-
ENCS	-
IECSC	-
KECL	-
PICCS	-
AICS (Australie)	-

**International inventories legend**

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire  
 DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques  
 EINECS/ELINCS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances  
 ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes  
**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées  
**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques  
**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour cette substance

## **SECTION 16 : Autres informations**

### **Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**

H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques  
H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus  
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée  
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

**Procédure de classification** Jugement expert et détermination de la force probante des données.  
**Date d'émission :** 19-mars-2014  
**Date de révision :** 28-août-2017

#### **Avis de non-responsabilité**

**Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.**